



LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Mars 2012 - N° 143

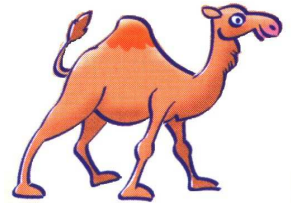


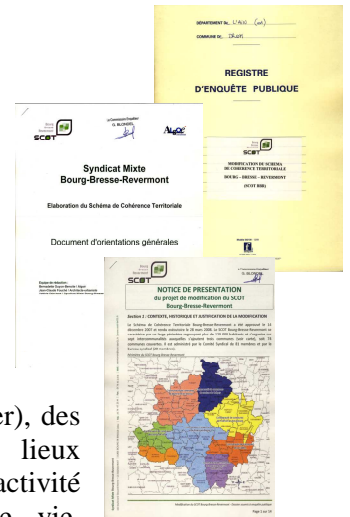
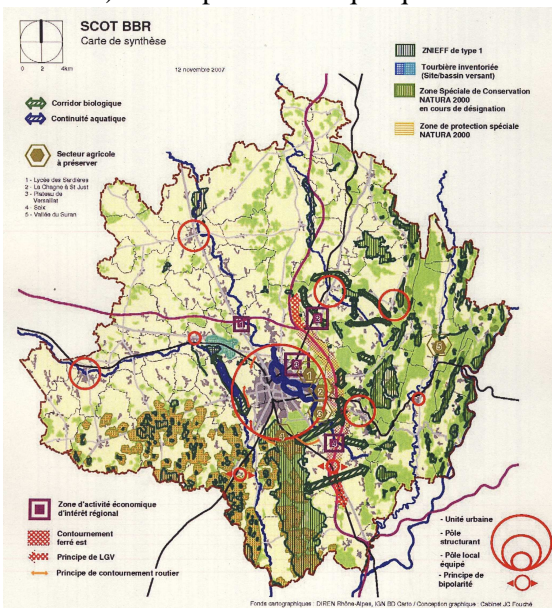
Schéma de Cohérence Territoriale (« ScOT »)



Le ScOT du Bassin de Vie de Bourg en Bresse fixe les orientations générales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour les vingt prochaines années. Depuis son approbation, en décembre 2007, le contexte territorial a évolué, et d'autres documents s'appliquant au ScOT sont devenus exécutoires.

Sans remettre fondamentalement en cause ce ScOT, **des modifications lui sont apportées** : il s'agit de rectifications mineures qui ne remettent aucunement en question les orientations du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Elles portent sur quelques communes rurales (choix des pôles à développer), des modifications marginales des lieux d'implantation des zones d'activité économiques de niveau bassin de vie,

l'intégration de l'arrêté préfectoral Natura 2000 et l'approfondissement des règles de réalisation des orientations d'aménagement.



La validation d'une telle modification passe par une phase de concertation : **une enquête publique se déroulera donc du 6 avril au 9 mai 2012**. Pendant cette période, un registre est ouvert dans chaque collectivité concernée et des permanences sont organisées par le commissaire enquêteur au siège de chaque intercommunalité. Il sera alors possible de porter ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Drom, aux jours et heures habituels d'ouverture, et de rencontrer M. Gérard Blondel, commissaire enquêteur, le jeudi 12 avril de 15 H à 18 H au siège de la CCTER (Communauté de Communes de Treffort en Revermont, place Marie Collet à Treffort-Cuisiat).

Elections

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez, dès maintenant, confier à un autre électeur le soin de voter pour vous, en lui donnant **procuration**.

Il convient, pour cela, de se rendre à la gendarmerie avec une pièce d'identité (le mandataire n'a pas besoin d'être présent ; il faut simplement qu'il soit inscrit dans la même commune ; il ne peut recevoir qu'une seule procuration émise en France). Il n'y a pas de date limite, mais la procuration doit parvenir ensuite à la commune (**prévoir le délai de la poste !**)

La procuration peut concerner un tour, les deux, plusieurs élections ; elle est révoquée à tout moment.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



Votez par procuration

Finances communales

Les comptes administratifs de la commune ont été approuvés à l'unanimité le 16 mars dernier ; ils constituent le détail financier de l'année écoulée et de la situation de la commune au 31 décembre. *Le Petit Dromadaire* les présente ici sous leur forme simplifiée.



Le budget principal recense toutes les opérations de la commune, excepté ce qui concerne le service d'assainissement collectif, qui fait l'objet d'un budget spécifique.

Compte administratif 2011 - Commune de DROM

DEPENSES				RECETTES		
FONCTIONNEMENT	011	Charges à caractère général	42 673,53	70	Produits des services du domaine	10 412,59
	012	Charges de personnel et frais assimilés	25 278,32	73	Impôts et taxes	67 582,00
	65	Autres charges de gestion courante	46 162,71	74	Dotations, subventions, participations	91 333,24
	66	Charges financières	5 321,64	75	Autres produits de gestion courante	22 394,05
	67	Charges exceptionnelles	1 500,00	77	Produits exceptionnels	66,38
	73	Reversements et restitutions	6 696,00			
		TOTAL	127 632,20		TOTAL	191 788,26
				002	<i>Excédent antérieur reporté</i>	76 199,49
INVESTISSEMENT	16	Emprunts, dépôts et cautionnement	11 149,02	102	F.C.T.V.A	3 605,00
	20	Immobilisations incorporelles	104,05	10	Excédent antérieur reporté	19 121,03
	21	Immobilisations corporelles	12 222,06	16	Dépôts et cautionnement	912,00
		TOTAL	23 475,13		TOTAL	23 638,03
	<i>Déficit antérieur reporté</i>					19 121,03

Il apparaît donc un **excédent global de 121 397,42 €**

(140 355,55 € d'excédent de fonctionnement et 18 958,13 € de déficit d'investissement)

Compte Administratif 2011 - Service Assainissement

DEPENSES			RECETTES			
Exploitation			Exploitation			
011	Achats (eau, électricité)	2 401,78	70	Prestation de services (redevance)	17 660,65	
61	Services extérieurs (entretien)	7 031,62				
62	Autres	1 171,27				
65	Charges de gestion courante	3 471,07	74	Subventions d'exploitation	12 000,00	
66	Charges financières	6 212,58	77	Amortissements	13 999,60	
68	Dotations amortissement	23 006,20				
	TOTAL	43 294,52		TOTAL	43 660,25	
Investissement			Investissement			
13	Amortissements	13 999,60	10	F.C.T.V.A.	3 285,00	
16	Emprunts et dettes	12 334,29	10	Excédent antérieur	11 962,89	
			28	Amortissements	23 006,20	
	TOTAL	26 333,89		TOTAL	38 254,09	
	<i>Déficit antérieur</i>					22 631,62

Un apport de 12 000 € a été effectué du budget principal vers le budget assainissement qui termine 2011 avec un **déficit global de 10 345,69 €**: 365,73 € d'excédent de fonctionnement et 10 711,42 € de déficit d'investissement.

L'année se solde donc par un **excédent global de 111 051,73 €**

En matière d'**assainissement**, l'équilibre n'est encore pas atteint, mais la situation devient plus satisfaisante. Après deux revalorisations successives de la redevance, cette dernière ne subira pas de modification en 2012.

Le **budget principal**, a encore reçu, comme en 2009 et 2010, des apurements de fonds distribués prioritairement aux communes les plus défavorisées, gonflant inhabituellement notre compte *dotations*. Peu d'opérations d'investissement ont été réalisées, nous permettant de conforter une thésaurisation préparatoire à notre projet 2012 du cœur de village.

Cette année, le conseil municipal s'est majoritairement positionné pour une réévaluation modérée des taxes communales, dans le cadre de sa politique de réajustement de taux.

En 2012, le taux de la taxe d'habitation passe alors de 9,77 % à 10,06 %, celui du foncier bâti de 13,35 % à 13,75%, et celui du foncier non bâti, de 47,53 % à 48,48 %.

Cette opération correspond à un effort moyen d'environ 5,31 € par habitant.

Banquet des classes

Votre année de naissance se termine par un **2** ou un **7** ?

Il vous est proposé de tous vous retrouver pour une journée amicale et conviviale,
le **samedi 14 avril** 2012, à midi à la salle des fêtes de Ramasse.



Les conscrits de Drom et de Ramasse partageront un bon repas préparé par le restaurant Tissot (35 € par personne, plus la gratinée pour ceux qui voudront continuer en soirée)

Si vous n'avez pas été contacté(e) par les organisateurs, faites-vous connaître **avant le 1^{er} avril** auprès de
Alain Borron (Drom, 04.74.30.62.39), Martine Bonnet (Drom, 04.74.30.62.79),
Jean-Pierre Borget (Ramasse, 04.74.30.68.21) ou Bernard Chapuy (Ramasse, 04.74.30.64.25)

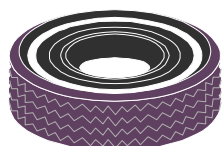
Collecte de pneus



La C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) organise, *pour ses habitants*, une opération d'enlèvement de pneus dans ses deux déchetteries

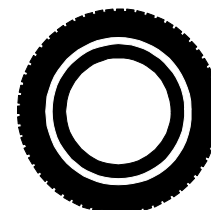
les 16, 17, 18, 20 et 21 avril 2012

- Lundi 16 avril :** à **Treffort**, de 14 H à 17 H ;
à **Simandre**, 14 H à 17 H.
- Mercredi 18 avril :** à **Treffort**, de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H ;
à **Simandre**, 14 H à 17 H.
- Vendredi 20 avril :** à **Treffort**, de 12 H à 15 H ;
à **Simandre**, 12 H à 15 H.
- Samedi 21 avril :** à **Treffort**, de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H ;
à **Simandre**, de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H.



Sont acceptés les pneus de vélos, motocyclettes et véhicules légers ; impérativement **déjantés**. **Les déstockages agricoles ainsi que les apports d'entreprises artisanales ou industrielles ne sont pas acceptés.**

Il est fait appel au civisme de chacun pour respecter ces consignes.



Pour tout renseignement : 04 74 42 38 41

Trouvez votre voie : la solution !

Le Dromadaire N° 23 proposait un jeu : chercher 20 noms de voies de Drom cachés dans une grille : les avez-vous tous retrouvés ?

P	A	I	X		S		D		C	R	E	T	E	S	
S					O		R		S				T		
E		T	A	L	L	I	A	C	T	R	O	P	T		
D					C		L		E				E		
R					N		L	A	V	O	I	R	L		
A					E		I		A				R		
I	E	R	T	E	P	M	A	H	C	E	D	R	A	G	
L	C		S		I		G				O		H	E	
E	O	S	E	R	E	I	R	R	A	C	L		C	N	
B	L		H		R		U				I			I	
T	I		C		R		E	V	I	G	N	E	S	A	
N	E		N		E		T				E			T	
O	R		O		S		C	A	B	A	S	S	O	N	
M	S		C				O							O	
E	F	A	C				D				E	G	R	O	F

Horizontal

Paix Crêtes
Port Caillat
Lavoir
Garde Champêtre
Carrières
Vignes
Cabasson
Café Forge

Vertical

Montbéliardes
Ecoliers
Conches Enclos
Pierres
Docteur Gaillard
Cavet
Dolines
Charlette
Fontaine

Communication institutionnelle

Notre département N° 15, le magazine du Conseil général de l'Ain, vient d'être distribué à toute la population. Mais il s'avère que la diffusion de ce type de document par les services de la poste, de ses filiales, ou d'autres organismes, n'est pas satisfaisante (un quart des contribuables ne le recevait pas ; certaines communes n'étant que très partiellement desservies).

Pour pallier à cette anomalie, plusieurs exemplaires sont à la disposition du public à la mairie.

